

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la Commune se réunira en séance publique
à l'Hôtel de Ville, 1 place Charles de Gaulle, le

Lundi 26 juin 2023, à 20 heures.

ORDRE DU JOUR

POINT 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023

POINT 2 - Approbation du compte de gestion - Exercice 2022

POINT 3 - Approbation du compte administratif - Exercice 2022

POINT 4 - Affectation du résultat - Exercice 2022

POINT 5 - Décision modificative n° 1 Budget Ville 2023

POINT 6 - Demande de fonds de concours à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) au titre de 2023

POINT 7 - Avenant n° 1 à la convention SQY pour financement du pôle petite enfance à La Remise

POINT 8 - Modification de certains tarifs de l'occupation du domaine public

POINT 9 - Modification du tableau des effectifs

POINT 10 - Attribution des véhicules de fonction et de service

POINT 11 - Création de postes non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité

POINT 12 - Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de Voisins-le-Bretonneux accueillis à l'école Erik Satie de Montigny-le-Bretonneux

POINT 13 - Actualisation de la carte scolaire

POINT 14 - Conventions d'objectifs et de financement pour les lieux d'accueil enfants-parents (Laep) entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy).

POINT 15 - Rapport d'activité 2022 des services municipaux de Voisins-le-Bretonneux

POINT 16 - Convention d'occupation des installations municipales de padel et d'un court de tennis au stade du Grand-Pré

POINT 17 - Convention de prêt de matériel sportif, à titre gracieux, aux communes voisines

POINT 18 - Lancement de la procédure de rétrocession ASL LES JARDINS D'HÉLÈNE - rue et square des Liquidambars

POINT 19 - Dossier de rétrocession des passages La Mare-Lagosse et de l'Hôtel de Ville - délibération correctrice

POINT 20 - Création d'un périmètre d'étude en application de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme - Secteur du Val Saint-Quentin

POINT 21 - Instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux

POINT 22 - Modification de la charte de fonctionnement des Conseils de quartier

Décisions du Maire

Prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

A Voisins-le-Bretonneux, le 20 juin 2023.



Alexandra ROSETTI
Maire
Conseillère départementale